



Régularisation sans papier

Par **eol2010**, le **23/11/2012 à 22:11**

bonjour!rnétant Algérien, vivant à Paris depuis 2 mois, je cherche à créer un commerce (boulangerie artisanale Algérienne), pour cela il me faut un bail commercial, existe t-il une procédure pour que je puisse louer un local et exercer mon métier, est ce que cela me donne le droit à la régularisation?rnje vous remercie par avance pour les effort que vous vous donner a fin d'aider les gens en difficultés.

Par **amajuris**, le **23/11/2012 à 23:56**

bjr,rnvous prenez le problème à l'envers.rnpour ouvrir un commerce vous devez posséder d'abord un titre de séjour vous autorisant à travailler.rncdt

Par **eol2010**, le **24/11/2012 à 18:08**

bonjour amatjuris, je vous remercie pour votre réponse, mais comment avoir un titre de séjour? J'avais espérer justement avoir droit à un titre de séjour en ouvrant un commerce!rnmerci de bien vouloir me rependre.

Par **amajuris**, le **24/11/2012 à 18:14**

et non ce serait trop facile tous les étrangers en situation irrégulière ouvriraient un

commerce.rnil faut demander un visa dans un consulat de france dans votre pays.

Par **eol2010**, le **24/11/2012** à **18:17**

mon visa a expirer cela fait un mois et demi, mais je suis rentré en France avec un visa en bonne et du forme obtenu en Algérie.